

PRÉFECTURE DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

DIRECTION DE LA RÉGLEMENTATION
ET DES LIBERTÉS PUBLIQUES

PERPIGNAN, le 07 MARS 2005

Bureau
de la Circulation et de la
Sécurité Routières

Dossier suivi par :
Patricia CROS

Téléphone : 04.68.51.66.80

Téléfax : 04.68.35.59.11

Mémoire

E-mail : patricia.cros@pyrenees-orientales.pref.gouv.fr

Référence Arrêté modif régime
DDSP 66 doc

ARRÊTE PRÉFECTORAL N° 712 / 2005
modifiant l'arrêté préfectoral du 22 janvier 2001
portant nomination d'un régisseur de recettes à la
Direction Départementale de la Sécurité Publique des Pyrénées -
Orientales
pour l'encaissement des produits des amendes
forfaitaires minorées et consignations

LE PREFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

Chevalier de la Légion d'Honneur

VU l'arrêté ministériel du 28 mai 1993 fixant les modalités de détermination du montant du cautionnement et de l'indemnité de responsabilité des régisseurs des recettes, modifié par l'arrêté ministériel du 3 septembre 2001 ;

VU l'arrêté préfectoral n° 885 du 15 juin 1990 instituant une régie de recettes à la DDSP des Pyrénées - Orientales, pour l'encaissement des amendes forfaitaires minorées et consignations ;

VU l'arrêté préfectoral du 22 janvier 2001 nommant le Brigadier Thierry JUSTAFRE, régisseur de recettes de la DDSP des Pyrénées - Orientales, et notamment son article 2, nommant M. Didier PENARUBIA en qualité de régisseur suppléant ;

VU la demande en date du 31 JANVIER 2005 de M. le Directeur Départemental de la Sécurité Publique des Pyrénées - Orientales, sollicitant le remplacement de M. Thierry JUSTAFRE, muté, par le Brigadier Chef Didier PENRUBIA ; le gardien de la Paix Céline ARMANGAU deviendrait régisseur suppléant

VU l'avis de M. le Trésorier Payeur Général des Pyrénées - Orientales en date du 25 février 2005 ;

SUR proposition de Madame la Secrétaire Générale de la Préfecture des Pyrénées-Orientales,

006

Adresse Postale : 24, quai Sadi-Carnot - 66001 PERPIGNAN CEDEX

Téléphone : Standard 04.68.51.66.66
D R C L 04.68.51.68.06

Renseignements : MINTEL 3615 APS 66 (0,07 € par appel) ou
SERVEUR VOCAL 04.68.51.66.67

ARRETE

ARTICLE 1 : Est nommé en qualité de régisseur de la régie de recettes de la Direction Départementale de la Sécurité Publique des Pyrénées - Orientales, chargé de recouvrer les amendes forfaitaires et consignations, M. le Brigadier Chef Didier PENARUBIA.

ARTICLE 2 : Mme Céline ARMANGAU, Gardien de la Paix est nommée régisseur suppléant.

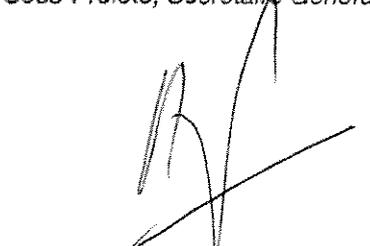
ARTICLE 3 : L'arrêté préfectoral n° 305 /2001 du 22 janvier 2001 est abrogé.

ARTICLE 4 : Madame la Secrétaire Générale de la Préfecture des Pyrénées-Orientales,
Monsieur le Trésorier Payeur Général des Pyrénées - Orientales,
Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique des Pyrénées - Orientales ,

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la Préfecture des Pyrénées - Orientales

Le Préfet,

Pour le Préfet
La Sous-Préfète, Secrétaire Générale


Anne-Gaëlle BAUDOUIN